Cinquante-septième année. - N ° 83 A Jeudi 27 avril 2023

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 201

13 – BOUCHES-DU-RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MARSEILLE

Ventes et cessions

061 800 140 RCS Marseille.
MARSEILLE HABITAT.
Forme : Société anonyme d'économie mixte.
Capital : 474759.00 EUR.
Adresse : Mairie de Marseille, 13000 Marseille.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION MARSEILLE HABITAT Société anonyme d'économie mixte Au capital de : 474 759,00 EUR Siège social MAIRIE DE MARSEILLE 13000 Marseille N° RCS 061 800 140 RCS Marseille, est société absorbante SCI DESIREE CLARY Société civile immobilière Au capital de : 1 500 000,00 EUR Siège social 10 Rue Sainte Barbe 13001 Marseille 1er Arrondissement N° RCS 489 425 231 RCS Marseille, est société absorbée Actif : 10 062 617,13 EUR Passif : 10 821 425,79 EUR Actif net apporté : - 2 189 801,00 EUR Rapport d'échange des droits sociaux : NEANT Rémunération de la transmission du patrimoine de la société absorbée : Absence de rapport d'échange et d'augmentation de capital La société absorbante détient la totalité des parts représentant l'intégralité du capital de la société absorbée. Il n'y aura donc pas émission d'actions de l'absorbante contre les parts de l'absorbée ni augmentation du capital de la société absorbante. Montant prévu de la prime de fusion : 0,00 EUR Le montant prévu de la prime de fusion : le mali de fusion s'élèvera à 3.689.801,00 € Date du projet : 24/04/2023 Date et lieu de dépôt : Date de dépôt : 25/04/2023, lieu de dépôt : Greffe du tribunal de commerce de Marseille au nom de la société SCI DESIREE CLARY et au nom de la société MARSEILLE HABITAT.